

# Les Sages ont fait droit à Bourges

## Justice

C'est devant une salle de la cour d'appel de Bourges comble que le Conseil constitutionnel a tenu, hier, une audience hors les murs. Cette délocalisation exceptionnelle, cinquième seulement du genre depuis la création, en 1958, de l'institution, a suscité l'intérêt de nombreux citoyens et professionnels du droit. Mission réussie pour la haute juridiction et son président Laurent Fabius qui ambitionnent de faire davantage connaître les missions du conseil. Seule ombre au tableau, le Sage originaire du Cher, François Pillet, victime d'un malaise dans la matinée, n'a pas pu participer à cette délocalisation qui lui tenait pourtant à cœur.

Marion Lapeyre  
marion.lapeyre@centrefrance.com

**P**rofessionnels du droit, étudiants, citoyens, presse... Les bancs et les coursives de la salle de la cour d'appel de Bourges étaient remplis hier après-midi, à l'occasion de l'audience du Conseil constitutionnel qui a quitté ses locaux parisiens de la rue de Montpensier pour venir débattre de deux questions prioritaires de constitutionnalité (*lire par ailleurs*).

Seule ombre au tableau de ce rendez-vous exceptionnel, le Sage - c'est ainsi que sont nommés les membres de l'institution - François Pillet, ancien avocat et sénateur du Cher, n'a pas pu participer à l'audience. Plus tôt dans la matinée, alors qu'il se trouvait au palais de justice de Bourges, il a été pris d'un malaise, un « coup de chaud », selon Laurent Fabius. « Vous ne pouvez pas savoir à quel point je suis affecté de ne pas avoir pu assister à cette audience », a réagi, hier soir, François Pillet qui se trouvait toujours en observation à l'hôpital de Bourges. « Mais l'important, c'est qu'elle se soit tenue. »

C'est aux côtés de cinq des neuf Sages du Conseil constitutionnel que le président Laurent Fabius a ouvert l'audience en rappelant, en préambule, l'ambition portée par cette délocalisation. « Nous pensions utile, intéressant, que les citoyens connaissent leurs droits et cette institution de la République », a déclaré le président, confortant ses propos lors d'une conférence de presse organisée en fin d'audience. « Nous sommes là au service des Français, pour défendre leurs droits. À chaque instant de vie se posent des questions de droit. »

### « Dire » le droit, et « l'expliquer »

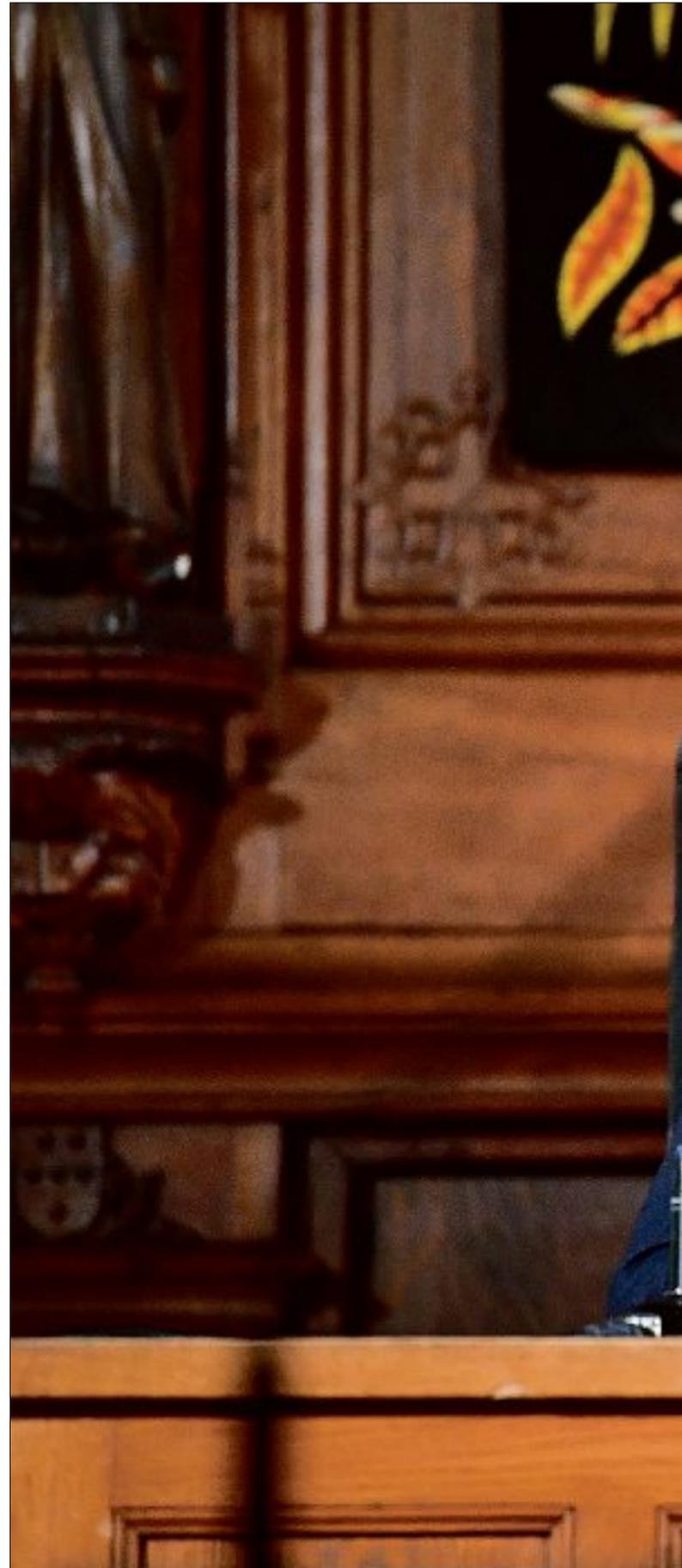
Depuis sa création en 1958, ce n'est que la cinquième fois après Metz, Nantes, Pau et Lyon que la haute juridiction se délocalise. Une véritable opportunité, notamment pour certains étudiants en droit qui n'ont pas hésité à quitter les bancs de la fac de Bourges pour assister à l'audience. « Il nous semblait nécessaire de voir cette institution que nous étudions en cour, ont indiqué Sacha, Manon et Sonia. On entend parler de QPC, mais c'est bien de voir de quoi il s'agit, dans la pratique. C'est pour nous une chance, un enrichissement. Et cela ne peut que nous être bénéfique pour plus tard. »

Comme une suite logique à

cette initiative de proximité, le Conseil constitutionnel a prévu de revenir, le mercredi 24 novembre, à la fac de droit de Bourges, pour expliquer les décisions rendues et dont le délibéré aura lieu mardi. « Il est de notre responsabilité de dire le droit, et en même temps de l'expliquer, a estimé Laurent Fabius. On ne peut pas informer uniquement depuis Paris. Il ne faut pas simplement que la justice soit juste, mais qu'elle soit ressentie comme juste. Pour cela, il faut l'expliquer. »

### Une cour « efficace »

Au-delà d'emmener le droit au-devant des citoyens, cette délocalisation a également offert un joli coup de projecteur à la cour d'appel de Bourges, régulièrement menacée de fermeture. Quant à savoir si la présence des Sages constitue une forme de soutien à la juridiction berryère, Laurent Fabius, soumis à un droit de réserve et donc « obligé d'être silencieux », n'a pas fait de commentaire. Il a cependant noté que la cour d'appel n'était, certes, pas la plus grande de France au regard du nombre de magistrats qui la composent, mais qu'elle était « une des plus efficaces » dans la rapidité du traitement des dossiers et dans son rôle de « proximité avec les justiciables ». ■



## Manifestation devant le palais de justice

**BOURGES.** Près de 70 personnes ont répondu à l'appel de la CGT en se réunissant devant le palais de justice de Bourges hier en fin de matinée. Le groupe de manifestants, également composé d'anti-pass sanitaire, a profité de la venue du Conseil constitutionnel (*lire ci-dessus*) pour faire part de son désaccord quant à la loi du 5 août relative à la gestion de la crise sanitaire. L'institution de la rue de Montpensier, saisie après l'adoption du texte par le Parlement le 25 juillet, avait jugé conforme à la Constitution les dispositions concernant le pass sanitaire et la vaccination obligatoire des soignants. En revanche, les dispositions concernant la rupture anticipée d'un contrat de travail et l'isolement obligatoire des malades avaient été censurées. La loi pour une sécurité globale et la réforme de l'assurance chômage ont également été dénoncées.

